

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 150-27**

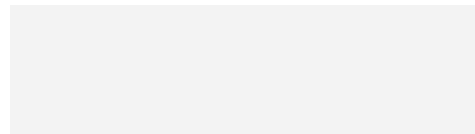
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 150-27            modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

Adoption par le conseil : 9 juillet 2019  
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 22 août 2019

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe et des affaires juridiques de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 6 septembre 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier